



Administration de Pilotage des Laurentides  
Laurentian Pilotage Authority

Montréal, 19 septembre 2017

Montreal, September 19, 2017

**Rappel : Préavis d'arrivée à la station  
de pilotage de Les Escoumins**

**Reminder: Notice of arrival at  
Les Escoumins pilot  
station**

**Avis 2017-10**

**Notice 2017-10**

Cet avis a pour but de vous rappeler l'importance de se conformer à l'article 6 du Règlement de l'Administration de pilotage des Laurentides concernant les préavis d'arrivée dans la zone de pilotage obligatoire à la station d'embarquement des pilotes de Les Escoumins, et plus précisément à l'exigence de l'alinéa 6 (1) a).

The purpose of this notice is to remind you of the importance of complying with Section 6 of the Laurentian Pilotage Authority Regulations regarding the advance notice of arrival in the compulsory pilotage area at Les Escoumins pilot boarding station, more specifically with the requirement of paragraph 6 (1) (a).

La règle ci-haut mentionnée exige que le propriétaire, le capitaine ou l'agent d'un navire qui doit arriver dans la zone de pilotage obligatoire, à la station d'embarquement de pilotes de Les Escoumins, doit, lorsque le navire arrive d'un endroit situé à l'est du détroit de Belle-Isle, du détroit de Cabot ou du détroit de Canso, donner un premier préavis de 24 heures de l'heure prévue d'arrivée du navire.

The aforementioned rule requires that the owner, master or agent of a ship that is to arrive in the compulsory pilotage area at Les Escoumins pilot boarding station shall, when the vessel arrives from a location East of the Strait of Belle Isle, Cabot Strait or Strait of Canso, give a first notice 24 hours prior to the estimated time of arrival.

Ce premier préavis doit être suivi d'un deuxième préavis qui sera donné 12 heures avant l'heure prévue d'arrivée à la station d'embarquement de pilotes de Les Escoumins.

A second notice that must be given 12 hours before the estimated time of arrival at the pilot boarding station at Les Escoumins shall then follow this first notice.

Un dernier préavis doit finalement être donné pour confirmer ou corriger l'heure d'arrivée prévue, six heures avant l'heure prévue

A final notice must ultimately be given to confirm or correct the estimated time of arrival six hours before the estimated time



Administration de Pilotage des Laurentides  
Laurentian Pilotage Authority

d'arrivée du navire à la station  
d'embarquement de pilotes de  
Les Escoumins.

of arrival of the ship at the pilot boarding  
station at Les Escoumins.

Afin de d'offrir le service auquel vous avez  
droit, l'Administration de pilotage des  
Laurentides compte sur votre collaboration  
habituelle pour vous conformer à la  
réglementation.

In order to offer the service to which you  
are entitled, the Laurentian Pilotage  
Authority counts on your usual cooperation  
to comply with the regulations.

Vous pouvez rejoindre le centre d'affectation  
par téléphone, télécopieur et courriel :

You can reach the dispatch center by  
phone, fax and email:

- Téléphone : 514-496-2156
- Téléphone sans frais : 1-800-361-0747
- Télécopieur : 514-283-3647
- Courriel : [pilote.mtl@apl.gc.ca](mailto:pilote.mtl@apl.gc.ca)

- Phone: 514-496-2156
- Free Phone: 1-800-361-0747
- Fax: 514-283-3647
- Email: [pilote.mtl@apl.gc.ca](mailto:pilote.mtl@apl.gc.ca)

**DOSSIER : 09-01-004**

**FILE : 09-01-004**

Capitaine Alain Richard, CLC/MM, B. Ecn  
Directeur exécutif, sécurité et efficacité maritimes  
Executive Director, Marine Safety and Efficiency